

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière
du vendredi 21 mars 1997

Plenaire vergadering
van vrijdag 21 maart 1997

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Page
PROPOSITION D'ORDONNANCE:	
— Proposition d'ordonnance relative à l'aide à la jeunesse	122
Prise en considération	122
INTERPELLATIONS:	
— De M. Paul Galand à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant « le suivi des principales conclusions du précédent rapport annuel sur la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale et sur l'état d'avancement du prochain rapport »	122
— Interpellation jointe de M. Sven Gatz concernant « la réalisation des recommandations relatives au rapport sur l'état de la pauvreté »	122
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Paul Galand, Sven Gatz, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Denis Grimberghs, Philippe Smits, M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes, M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	122

	Blz.
VOORSTEL VAN ORDONNANTIE:	
— Voorstel van ordonnantie inzake jeugdbijstand	122
Inoverwegingneming	122
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Paul Galand tot de de heren Didier Gosuin et Rufin Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende « de follow-up van de voornaamste conclusies van het vorige jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de voortgang van het volgende verslag »	122
— Toegevoegde interpellatie van de heer Sven Gatz betreffende « de uitvoering van de beleidsaanbevelingen gedaan n.a.v. het armoederapport »	122
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Paul Galand, Sven Gatz, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heren Denis Grimberghs, Philippe Smits, de heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, de heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen	122

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 21 mars 1997.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 21 maart 1997 geopend.

PROPOSITION D'ORDONNANCE (M. DOMINIQUE HARMEL ET MME MAGDELEINE WILLAME-BOONEN) RELATIVE A L'AIDE A LA JEUNESSE

Prise en considération

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE (DE HEER DOMINIQUE HARMEL EN MEVROUW MAGDELEINE WILLAME-BOONEN) INZAKE JEUGDBIJSTAND

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (M. Dominique Harmel et Mme Magdeleine Willame-Boonen) relative à l'aide à la jeunesse (n° B-37/1 — 1996/1997).

Pas d'observation ?

Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heer Dominique Harmel en mevrouw Magdeleine Willame-Boonen) inzake jeugdbijstand (nr. B-37/1 — 1996/1997).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. PAUL GALAND A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LE SUIVI DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU PRECEDENT RAPPORT ANNUEL SUR LA PAUVRETE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROCHAIN RAPPORT»

INTERPELLATION JOINTE DE M. SVEN GATZ CONCERNANT «LA REALISATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RAPPORT SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER PAUL GALAND TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE FOLLOW-UP VAN DE VOORNAAMSTE CONCLUSIES VAN HET VORIGE JAARVERSLAG OVER DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN DE VOORTGANG VAN HET VOLGENDE VERSLAG»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ BETREFFENDE «DE UITVOERING VAN DE BELEIDSAANBEVELINGEN GEDAAN N.A.V. HET ARMOEDERAPPORT»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour développer son interpellation.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, chers collègues, j'interrogerai tout d'abord les ministres sur la portée de leurs réponses. Ensuite, je procéderai à un bref rappel des différentes étapes qu'a connues la réalisation de l'ordonnance du 11 juillet 1991 sur le rapport annuel relatif à l'état de la pauvreté à Bruxelles. Enfin, je demanderai des précisions sur les suites des recommandations votées par notre Assemblée en mai 1996.

Je tiens tout d'abord à me réjouir de la présence des deux ministres interpellés. Je demanderai à chacun d'entre eux de bien préciser qu'il s'exprime au nom du Collège réuni. Excusez-moi d'être ainsi sur mes gardes mais, récemment encore, au sujet des CPAS, alors que vous vous exprimiez de façon assez officielle, vos points de vue sont apparus comme étant différents. Pourtant, une action cohérente du Collège réuni et du Gouvernement est nécessaire pour atteindre les objectifs visés.

Pour la clarté du débat, je crois utile d'effectuer un rappel en ce qui concerne le processus relatif au rapport annuel sur l'état de la pauvreté, un rappel du calendrier et des buts que nous voulons atteindre.

Ce processus se base sur l'ordonnance du 11 juillet 1991 qui visait l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale afin de permettre aux décideurs politiques de disposer d'indicateurs de plus en plus fiables sur l'état de la pauvreté à Bruxelles et de recevoir des propositions concertées au sujet des politiques à mener.

Notre point de vue est le suivant : l'état de la pauvreté — sa connaissance précise — est un des indices globaux de l'évolution socio-économique. A côté des indicateurs économiques habituels, il faut des indicateurs comme celui-là pour voir dans quelle mesure l'enrichissement actuel de la société bénéficie ou non aux citoyens précarisés et pauvres. Cela concerne l'ensemble des politiques.

Dans quelle mesure, par exemple, la relance prudente que nous connaissons actuellement bénéficiera-t-elle à Bruxelles à ceux qui en ont le plus besoin ? On veut dire à nos concitoyens que ce qui est fait pour améliorer la situation des plus pauvres, pour lutter contre les causes de la précarité et de l'exclusion sociale bénéficie à l'ensemble de la société. On devrait pouvoir leur garantir que « si cela leur arrive, on ne les laissera pas tomber ». Au fond, on dit le contraire de la théorie Thatcherienne qui prétendait qu'en favorisant les riches, qui savent bien utiliser l'argent, cela profite à tous. Mais l'expérience a montré que cette théorie était fautive. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans un processus Thatcherien de dualisation sociale. La tendance n'a pas encore été réellement inversée. Toute une partie de la classe moyenne risque régulièrement la précarisation.

L'application de cette ordonnance ainsi que l'amélioration des indicateurs sociaux et des données actualisées d'aide à la décision politique sont d'autant plus importantes. Où en est-on ?

Le Collège a veillé à la réalisation d'un premier rapport portant sur l'année 1993 et d'un second, sur l'année 1994. Chacun de ces rapports a fait l'objet d'un large débat en Assemblée réunie, laquelle a voté des recommandations portant sur les aspects prioritaires à approfondir et à mettre en avant dans la lutte contre la pauvreté. Quelques retards ont été pris dans le suivi de ce processus. Un accord de fait est intervenu pour que le prochain rapport porte sur les années 1995 et 1996. Celui-ci devra donc être déposé au plus tard le 30 septembre de cette année par le Collège réuni sur le bureau de l'Assemblée, comme prévu par l'article 5 de l'ordonnance.

L'importance prioritaire que mon groupe et moi-même attribuons à cette problématique nous rend vigilants et inquiets sur l'avancement du processus. Par ailleurs, comme j'ai bénéficié de la confiance de la commission des Affaires sociales pour être corapporteur, avec M. Sven Gatz, des travaux et des recommandations, j'estime avoir un engagement moral vis-à-vis de mes collègues; et devoir être particulièrement attentif quant au suivi de ces recommandations et au respect des échéances de l'ordonnance.

Je vous demande donc de préciser, messieurs les ministres, où en est l'application des conclusions des précédents rapports et à quelle étape de la réalisation du prochain rapport en sommes-nous aujourd'hui.

Je rappelle que l'ordonnance prévoit trois étapes. Tout d'abord, une récolte de données indiquées à l'article 2 de l'ordonnance et une première synthèse de ces données, comme prévu à l'article 3. Ensuite, une consultation des partenaires, actifs sur le terrain tant publics que privés; cette consultation se base sur les documents précédents et vise à dégager des proposi-

tions d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale : il s'agit de l'article 4. Enfin, les données et le rapport de synthèse — articles 2 et 3 — et les conclusions de la consultation — article 4 — forment l'essentiel du rapport déposé annuellement par le Collège réuni sur le bureau de l'Assemblée, au plus tard le 30 septembre de l'année qui suit l'exercice terminé : c'est l'article 5. A quelle étape de réalisation êtes-vous arrivés aujourd'hui pour les années 1995 et 1996 ?

Nous devons parvenir à une permanence des outils d'observation et de production des données. Certaines connaissances ne peuvent résulter que de la participation des opérateurs de terrain et des usagers. Ce travail doit être mené avec eux. Il ne s'agit donc pas d'organiser l'une ou l'autre réunion mais de suivre un processus coopératif d'élaboration des connaissances. Il est intéressant qu'il en soit ainsi au sujet de la pauvreté et qu'on ne puisse disposer des connaissances essentielles qu'avec la participation des personnes les plus concernées.

J'en viens au suivi des recommandations votées par notre Assemblée en mai 1996. Je vous interroge plus particulièrement sur la première d'entre elles, qui concerne l'accès aux soins, sur la quatrième, traitant des CPAS, et sur la cinquième, visant des aspects particuliers de l'aide aux personnes. D'autres collègues inscrits dans le débat aborderont sans doute les autres recommandations.

Pour la santé, l'Assemblée veut connaître les difficultés concrètes rencontrées par les personnes en état de pauvreté en ce qui concerne l'accès aux soins. Où en est l'étude des situations concrètes à ce sujet ? Où en est l'identification des mesures les plus efficaces à prendre pour assurer le maintien ou le retour dans le système de sécurité sociale des personnes précarisées.

Ces questions mettent aussi en lumière combien une division communautaire des soins de santé serait injuste et moralement contestable face à la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité des droits. De plus, particulièrement à Bruxelles, elle serait contre-productive en termes de travail médico-social de terrain.

J'en reviens au texte des recommandations. Pour quelles missions précises, avec quel moyen et dans quels délais l'observatoire de la santé a-t-il été associé à la réalisation de la première recommandation ? Il y a peu, je posais une question orale à ce sujet à M. Hasquin dont la réponse a malheureusement renforcé mes craintes... L'observatoire se prépare-t-il à suivre les effets des mesures prises par le Gouvernement fédéral pour élargir le statut « VIPO préférentiel » à plusieurs groupes défavorisés, pour repérer les autres catégories de personnes qui devraient pouvoir en bénéficier ? Enfin, quelles mesures ont-elles été prises pour renforcer la capacité d'accueil dans les infrastructures de proximité ? Une concertation a-t-elle été organisée avec vos collègues bruxellois en charge de la santé sur les plans bicommunautaire et monocommunautaire pour impliquer par exemple les maisons médicales, les services de santé mentale et les associations locales de médecins de famille, c'est-à-dire les observateurs et intervenants de première ligne ?

De nombreuses observations et études réalisées sur le terrain confirment la pertinence du choix posé par notre Assemblée en 1995 et en 1996, qui consistait à placer en tête de ses recommandations l'accès aux soins dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Désormais, fin septembre 1997, il ne s'agit plus de nous contenter d'un rapport qui dénombre et dénonce. Nous devons disposer d'un rapport identifiant et comparant l'efficacité des mesures prises ou à prendre pour rétablir et améliorer l'accès aux soins et pour garder ou retrouver ses droits à l'assurance maladie-invalidité.

Une coopération a-t-elle été mise en place avec la plateforme de santé mentale financée par la Commission communau-

taire commune et qui a étudié les problèmes de santé mentale liés à la pauvreté ?

En ce qui concerne les CPAS, j'insisterai sur un point mis particulièrement en exergue dans le dernier rapport. Il s'agit de la surcharge et des conditions de travail très difficiles des assistants sociaux des CPAS les plus sollicités. Quels sont les progrès réalisés sur ce plan ? Quelles sont les avancées en matière d'harmonisation et de coordination des modes d'action des CPAS, entre autres au sujet des cartes médicales et des réquisitoires, des possibilités de libre choix du médecin traitant dans les limites du respect des tarifs conventionnés ? Le nouvel accord entre le CPAS de Schaerbeek et les médecins généralistes qui garantit mieux le libre choix aux patients démunis pourrait à cet égard servir d'exemple. Où en est le renforcement des coopérations entre CPAS, intervenants publics et services privés subsidiés pour lutter contre la paupérisation et favoriser la réinsertion ?

Notre Assemblée a voté une ordonnance relative à la médiation des dettes. Il reste à l'appliquer. En votant cette ordonnance, l'Assemblée a fait preuve de cohérence entre sa cinquième recommandation et son travail législatif. Le Collège s'est-il engagé dans la même voie en faisant progresser l'organisation complémentaire des services, en particulier dans cette problématique de médiation des dettes ? Avez-vous pu faire avancer la recommandation de gratuité des documents administratifs pour les minimisés.

Soyons de bon compte ... Nos inquiétudes s'adressent aussi à la commission des Affaires sociales. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens à sa présidente. Lors de nos travaux, nous avons entamé l'élaboration de propositions pour assurer une participation plus active des acteurs de terrain et modifier les échéances prévues par l'ordonnance actuelle afin que les conclusions du rapport et des débats puissent servir plus rapidement à la préparation et à la discussion des budgets. La commission devrait donc sans tarder se remettre au travail, non pour interférer avec l'échéance du 30 septembre 1997, mais pour que ses propositions puissent aboutir lors du suivi du rapport qui portera sur l'année 1998.

Ce processus doit avoir sa dynamique régulière propre et l'administration, avec l'Observatoire de la santé, doit jouer son rôle. Il faudrait, au sein de l'administration, une cellule permanente en charge de ce rapport.

Messieurs les ministres, la commission des Affaires sociales, approuvée par l'Assemblée, a bien indiqué sa volonté que le prochain rapport soit plus synthétique et plus opérationnel que le précédent, qu'il maintienne une approche globale, qu'il s'attaque aux causes et mette en évidence les processus et les expériences acquises en matière de réinsertion. J'ai repris à ce sujet une série de questions. L'enjeu est pour nous de disposer d'un tableau de bord de l'évolution sociale de la ville et de sa réhabilitation comme capitale de l'Europe mais aussi comme capitale de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, zoals de vorige spreker zei, heeft de commissie Sociale Zaken in mei 1996, na een uitvoerige bespreking van het armoederapport, een aantal aanbevelingen geformuleerd in verband met het te voeren beleid voor de komende maanden en jaren. Het was een slopende procedure waarbij ook de commissies Gezondheid en Huisvesting werden betrokken. Vele leden van de vergadering hebben hun steentje bijgedragen tot dit gewichtig dossier. Bijna één jaar na de bespreking van het armoederapport dring ik met mijn interpellatie — net zoals de heer Galand — aan op een

stand van zaken. Tijdens begrotingsbesprekingen hadden wij de gelegenheid om beknopte vragen te stellen. Nu zou ik uitvoeriger willen ingaan op de uitvoering van de aanbevelingen. Het belang van de problematiek is alom bekend. Het aantal steuntrekkers ingeschreven bij OCMW's neemt nog steeds toe. Hoewel de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie geklemd zit tussen de bevoegdheden van gemeenten, OCMW's, gewest en gemeenschappen, en federale overheid, wil zij toch een actieve rol spelen bij de armoedebestrijding en daarom tracht zij de beleidsstukken te centraliseren. In hoeverre zij hierin slaagt, zal moeten blijken uit het antwoord van het Verenigd College.

Evenals de heer Galand, zou ik op de hoogte willen worden gebracht van de timing. Hoe staat het met de voorbereiding van het nieuwe rapport? Heeft het Verenigd College rekening gehouden met de voorgestelde nieuwe timing, in de mate dat dit juridisch mogelijk was? Heeft het Verenigd College plannen om op dit vlak wetgevende initiatieven te nemen? Zo niet, dan is hier misschien een taak weggelegd voor de Raad.

De heer Galand is uitvoerig ingegaan op de aanbevelingen van de commissie Sociale Zaken die rechtstreeks verband houden met de bevoegdheden van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie inzake gezondheid, OCMW's en de bijstand aan personen. Ik stel mij in dat verband dezelfde vragen als hij. Ik zou echter ook nog willen ingaan op een aantal bevoegdheden van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie die in het rapport aan bod komen en die niet rechtstreeks tot onze bevoegdheid behoren. Aangezien de armoede de grenzen van de instellingen overschrijdt, zou het nuttig zijn om ook in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie hierop antwoorden te formuleren. Ik hoop dat ik zo dadelijk niet direct wordt doorverwezen naar de minister van Huisvesting of Tewerkstelling. Ik verwacht zeker geen gedetailleerd antwoord, maar wel een soort stand van zaken die ons een globaal overzicht geeft van de middelen die het gewest besteedt aan de armoedebestrijding.

Bij deze gelegenheid wil ik ook nog terugkomen op een vraag die ik al vaker met wisselend succes heb gesteld. Het Verenigd College heeft — misschien willens nillens — een coördinerende taak op zich genomen. Dit betekent dat zij geregeld overleg pleegt met andere instellingen. Er is hier al vaker verwezen naar samenkomsten met de interministeriële conferentie voor de armoedebestrijding. Dit is alvast een vrij concrete uiting van overleg en samenwerking, maar organiseert het Verenigd College naast deze samenkomsten ook nog overleg met het Hoofdstedelijk Gewest, de Gemeenschapscommissies en andere instellingen ?

Ik kom nu tot een paar concrete vragen in verband met de aanbevelingen van het armoederapport.

Wat de werkgelegenheid betreft, zouden wij het op prijs stellen mocht er een studie worden gemaakt door het Verenigd College en de Regering over de evolutie van vraag en aanbod inzake werkgelegenheid en de gevolgen van de beleidsmaatregelen van de verschillende overheden. Is er gevolg gegeven aan de aanbevelingen inzake werkgelegenheid ?

In de aanbevelingen wordt ook gepleit voor een voortzetting en eventueel versterking van het sociaal-professioneel inschakelings- en wederinschakelingsbeleid. Kunnen er op dit stuk evoluties worden vastgesteld ? Welke maatregelen werden er al getroffen om het subsidiebeleid beter af te stemmen op de werkgelegenheid, meer bepaald op de tewerkstelling van degenen die vaak uitgesloten worden op de arbeidsmarkt ? Wat wordt er voor deze groep gedaan in het kader van een sociale economie ? Beschikt de Regering over een aantal hefboomen om terzake iets te doen ?

Op het vlak van de huisvesting werd al min of meer gevolg gegeven aan een beleidsaanbeveling. In de begroting zijn namelijk een aantal bijkomende middelen ingeschreven voor nieuwbouw en renovatie van sociale woningen. Zijn er buiten de middelen ingeschreven in de begroting nog bijkomende uitgaven gepland voor sociale huisvesting?

Bij een vorige gelegenheid hadden wij gevraagd het stelsel van verhuis-, installatie- en huurtoelagen opnieuw te bekijken. Wat zijn de recente gevolgen van de nieuwe huisvestingsbesluiten waarover hier vanmorgen nog uitgebreid is gediscussieerd? Is de discussie gesloten of mogen wij nog nieuwe besluiten verwachten?

Een tijd geleden heeft de minister van Huisvesting een verbetering aangekondigd van het wettelijk kader voor het verhuren van gemeubelde kamers. Wij hebben hier een ordonnantie goedgekeurd die de huurders van dit soort kamers maximale rechten moet waarborgen. Deze ordonnantie levert echter een aantal toepassingsproblemen op. Daarom werden een aantal maatregelen aangekondigd om de toepassing van die ordonnantie te verbeteren of te verfijnen. Zal er op dat stuk binnenkort iets gebeuren?

Het Verenigd College zou bij de federale overheid aandringen op het hardmaken van het grondrecht op huisvesting. Heeft men bij de federale overheid stappen gedaan om de bescherming van de huurders maximaal te waarborgen?

Wat de stadsruimte betreft, zou ik willen vernemen of er iets werd ondernomen voor meer intergemeentelijke solidariteit. De begroting geeft reeds gedeeltelijk een antwoord op de aanbevelingen op dit stuk. Werden er nog maatregelen getroffen op het vlak van de inrichting van de stedelijke ruimte in verband met de strijd tegen de dualiteit in de stad? Zijn de middelen alleen bestemd voor de wijkcontracten of wordt het opzet ruimer gezien?

Tot daar mijn vragen over de aanbevelingen. Ik zie het antwoord van de minister met belangstelling tegemoet. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, le groupe socialiste au nom duquel j'interviens dans ce débat partage les inquiétudes et, oserais-je le dire, le sentiment de frustration des interpellateurs.

En effet, votre commission des Affaires sociales a consacré un temps et une énergie appréciables à l'examen des rapports relatifs à l'état de la pauvreté dans notre Région de Bruxelles-Capitale.

Or, les recommandations de l'Assemblée sont demeurées lettre morte, sauf en ce qui concerne quelques crédits de formation des membres du personnel des CPAS à la nouvelle comptabilité, à la médiation de dettes, à la réussite des examens linguistiques, ainsi qu'en ce qui concerne les supervisions. Notre «goût de trop peu» est renforcé par le fait que bon nombre de ces recommandations coïncident avec des réformes annoncées par le Collège réuni dans son programme d'investiture. Il en est ainsi, par exemple, des moyens à mettre à la disposition de l'Observatoire de la Santé, de l'augmentation de la prise en charge fédérale de l'aide sociale octroyée par les CPAS, de la révision des critères de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale et de la révision, par ordonnance, des travaux subsidiés par la Commission communautaire commune.

Cela dit, soyons de bon compte. Ce n'est pas avec un budget total de plus ou moins 2 milliards, dont 1 milliard affecté à l'aide sociale et 450 millions à la santé, que la Commission communautaire commune pourra modifier sensiblement le cours des choses.

Dès lors, ou bien nous nous accommodons de cette situation en œuvrant «à la marge» ou bien la Région lève résolument des impôts supplémentaires — plutôt sur la fortune que sur les revenus du travail — et augmente ainsi les maigres recettes de la Commission communautaire commune, comme elle en a le droit.

En tout état de cause, il faut lutter contre la pauvreté par tous les moyens dont nous disposons. Or, nous pouvons mobiliser davantage de moyens dans la sphère de nos compétences monocommunautaires et régionales que dans la sphère de nos compétences bicommunautaires.

Certes, il conviendrait d'augmenter sensiblement le Fonds spécial de l'aide sociale, lequel ne s'élève qu'à 364 millions à répartir entre dix-neuf CPAS. Certes, il conviendrait d'arrêter la répartition de ce fonds de manière transparente, ce qui est loin d'être le cas à ce jour. Mais il faut aussi mieux répartir le Fonds des communes, car les communes financent en moyenne 30 % des dépenses de leur CPAS.

Certes, le dernier rapport sur l'état de la pauvreté a mis en lumière les conditions de travail lamentables des services sociaux, spécialement des CPAS, du point de vue des infrastructures. Il est donc grand temps que la Commission communautaire commune subsidie les travaux relatifs aux bâtiments administratifs des CPAS. Mais en attendant, qu'elle s'en donne les moyens. Il faut examiner et voter l'ordonnance régionale qui devrait renforcer la solidarité entre communes riches et communes pauvres pour les travaux subsidiés.

Certes, le logement ne relève pas des compétences bicommunautaires. Mais le rapport sur l'état de la pauvreté révèle que l'accès au logement est le facteur le plus important de précarisation des personnes et de ségrégation entre communes riches et communes pauvres. En outre, le logement pèse très lourd dans les dépenses d'aide sociale des CPAS. Il est donc primordial de faire aboutir toutes les initiatives régionales de nature à promouvoir l'accès au logement, social ou non, en ce compris tout ce qui contribue à lutter contre la spéculation immobilière, d'une part, et à concentrer nos ressources sur la rénovation des quartiers paupérisés, d'autre part.

Je pourrais multiplier les exemples à l'infini mais, vous l'avez compris, le groupe socialiste attend des ministres bruxellois qu'ils exercent toutes leurs compétences, y compris fiscales, en vue de lutter contre toutes les formes individuelles et collectives d'exclusion et de paupérisation. Le groupe socialiste ne saurait s'accommoder de discours dans le secteur bicommunautaire, très généreux dans les perspectives, mais généralement accompagnés de regrets sur le manque de moyens, alors que, dans le même temps, l'on propose de réduire le seul impôt sur la fortune que la région maîtrise, à savoir les droits successoraux, qu'on bloque les mesures atténuant l'impact du nouvel arrêté locatif, qu'on freine des quatre fers sur le PRD et la solidarité entre communes, ainsi que sur les arrêtés d'application des décrets relatifs aux handicapés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le prochain rapport sur l'état de la pauvreté, permettez-moi de rappeler que l'Assemblée et sa commission des Affaires sociales ont préconisé de distinguer, d'une part, les études thématiques approfondies, lesquelles ne devraient pas être assujetties à un calendrier trop strict et, d'autre part, l'examen d'un rapport annuel portant sur des données significatives, comparables d'une année à l'autre, mais qui puissent être raisonnablement récoltées dans les délais requis sans que les CPAS ne doivent supporter exagérément la charge de ce travail.

Votre commission des Affaires sociales devrait examiner prochainement diverses propositions en ce sens. Forte du consensus qu'elle avait atteint à ce sujet lors de l'examen du

dernier rapport, elle devrait aboutir sans trop de difficultés. Le groupe socialiste s'y emploiera. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Messieurs les ministres, chers collègues, je serai très bref. Je pense que, dans son intervention, M. Galand a bien décrit la situation en ce qui concerne l'exécution des résolutions que nous avons adoptées et la mise en œuvre de l'ordonnance, afin qu'un nouveau rapport soit réalisé sur la base de cette ordonnance.

Les interventions qui ont suivi constituaient également un rappel de ce qui figure dans l'ordonnance, ainsi que dans les résolutions consécutives au rapport qui ont été approuvées par notre Conseil.

Dès lors, j'ai l'impression qu'en intervenant longuement, je répèterais à la tribune ce que j'ai déjà dit, notamment à l'occasion de l'examen du dernier rapport sur la pauvreté. J'avais alors consacré la moitié de mon intervention à la mise en œuvre de l'ordonnance, telle qu'elle existe aujourd'hui, et aux modifications qu'il conviendrait d'y apporter.

Je pense donc qu'il est inutile de revenir sur ces éléments. Je ne peux qu'appuyer la demande de M. Galand et des autres intervenants qui souhaitent que l'on mette en œuvre l'ordonnance telle qu'elle existe. L'ordonnance, c'est l'ordonnance. On dit bien « la loi, c'est la loi ». Par conséquent, en attendant qu'elle soit modifiée, qu'on la mette déjà en œuvre.

Nous avons unanimement convenu que l'on pouvait faire une distinction — c'est d'ailleurs le sens même de l'ordonnance, telle qu'elle existe aujourd'hui — entre les données quantitatives, qui pouvaient être regroupées annuellement, et les données qualitatives, qui pourraient faire l'objet de rapports sur des périodes plus longues.

Dès lors, étant donné l'ordonnance et des indications qui ont été données, tant lors de l'examen du premier rapport sur la pauvreté en 1994 que lors de l'examen du deuxième rapport en mai 1996, nous disposons de tout ce qui est nécessaire au niveau de la méthodologie pour appliquer l'ordonnance dont nous disposons aujourd'hui.

Je souhaiterais bien sûr qu'elle soit modifiée car la situation serait plus claire. A cet égard, j'ai d'ailleurs déposé une proposition d'ordonnance. Je sais que d'autres idées existent. Le débat est donc ouvert pour modifier l'ordonnance du 11 juillet 1991. Mais aussi longtemps que la modification n'est pas apportée, je vous demande, messieurs les membres du Collège, d'appliquer cette ordonnance telle qu'elle est.

Cela ne vous exonère certainement pas de traiter les résolutions qui ont été adoptées par notre Assemblée, tant en 1994 qu'en 1996. Ce ne sont pas les communiqués mensuels de mauvaises nouvelles fournis par le Cabinet du ministre Gosuin qui vont remplacer ce travail d'approche globale. Il faut chercher tant à déceler les causes de la problématique qu'à trouver des réponses à celle-ci, et ce non pas en jouant au ping-pong pour se rejeter les responsabilités, mais en prenant chacun les siennes. C'est par une action responsable de ce type que notre Assemblée pourra poursuivre l'œuvre pionnière qu'elle a entamée en adoptant cette ordonnance du 11 juillet 1991.

Le crédit de ce genre de rapport n'est évidemment mesurable que dans la mise en œuvre des intentions, d'autant que ce n'est pas toujours évident dans cette Assemblée; nous avons parfois eu des débats houleux ! Au moment de l'examen des rapports, on a essayé d'arriver à un vote consensuel, à l'adoption d'une résolution qui puisse être approuvée par l'ensemble des groupes

démocratiques de cette Assemblée. C'est une raison supplémentaire pour que l'on mette en œuvre les points sur lesquels il n'y a pas de divergence. Nous nous sommes mis d'accord sur ces points-là. Expliquer aux citoyens, aux intermédiaires sociaux qui nous observent, que nous ne sommes pas capables de mettre en œuvre les points sur lesquels nous avons dégagé ensemble un consensus, c'est évidemment impossible. Le crédit de notre démarche sera fort entamé si nous ne pouvons pas aller dans le sens de la concrétisation. Je ne dis pas que rien n'a été fait. Heureusement, ce qui dépendait du législatif et avait été mis en exergue, a été concrétisé. Je pense notamment à l'agrément des organismes s'occupant de surendettement. Mais on sait que ce n'est pas l'essentiel de la problématique. D'autres éléments ne dépendent pas directement de l'Assemblée réunie.

Mme Mouzon a raison quand elle dit qu'étant donné la modestie des moyens de l'Assemblée réunie, tout ne dépend évidemment pas de cette enceinte. Comme l'a dit M. Gatz, je rappelle que, dans les résolutions que nous avons adoptées, nous avons mis en évidence les possibilités de collaboration avec d'autres niveaux de pouvoir bruxellois. Nous n'avons pas seulement montré du doigt les autres niveaux de pouvoir qui seraient coupables de l'augmentation de la pauvreté. Nous avons essayé de voir dans quelle mesure des synergies pourraient être établies entre les différentes institutions bruxelloises pour s'attaquer à des problématiques spécifiques. Je pense, par exemple, à un point que j'avais souligné lors de mon intervention au mois de mai, à savoir les aspects qui ont trait à l'emploi et à l'insertion des moins qualifiés. Tout un volet du rapport met en évidence le fait qu'il serait utile de collecter des données, tant quantitatives que qualitatives sur ce point, et ce bien entendu en collaboration avec les organes régionaux compétents à cet égard. Cela va de soi, mais c'est aussi toute la richesse de cette Assemblée réunie qui doit nous permettre d'examiner ensemble des problèmes qui dépassent parfois le cadre strict de nos compétences. (*Applaudissements sur les bancs du PSC et d'ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Smits.

M. Philippe Smits. — Monsieur le Président, comme mon collègue, je serai particulièrement bref. M. Galand a dit nonante-neuf pour cent de ce que nous aurions tous souhaité dire. Il a ensuite été complété par notre collègue Sven Gatz. Je partage donc quasi entièrement ce qui a été dit.

L'avis de Mme Mouzon ressemblait parfois un peu fort à la rage taxatoire, sans possibilité d'utilisation certaine des moyens qui étaient mis en œuvre. J'avoue que j'ai été moins d'accord avec certains de ses propos. Cependant, je partage son avis sur le fond.

Je broserai rapidement les grands thèmes de notre groupe. Dans une politique un peu novatrice, que le ministre Gosuin a initiée depuis un certain temps déjà, nous souhaitons faire confiance aux CPAS et à la manière dont ils pratiquent. On constate évidemment aujourd'hui des problèmes financiers. Beaucoup de réfugiés, qui avaient des équivalents minimex, sont aujourd'hui minimexés ce qui entraîne des problèmes financiers. Mais les CPAS ont notre pleine et entière confiance. Nous souhaitons également une parfaite coordination entre les plans IRIS et l'effort hospitalier que nous faisons dans cette Région.

C'est un pari. Le CPAS n'est habituellement pas une administration novatrice, créatrice ou de pointe. Et pourtant, dans les années '70, une loi les a fondamentalement renoués. Les commissions d'assistance publique sont devenues des outils sociaux prépondérants. Les communes, me semble-t-il, ne se sont pas toujours adaptées à cette prééminence sociale des CPAS. Il serait donc temps que ce système présente une cohérence parfaite.

Un point est très important — les citoyens nous l'ont montré et je ne ferai certes pas de la démagogie à cet égard, mais je le rappelle dans ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui la nouvelle politique — il faut que nous soyons tous d'accord pour l'insertion de ceux qui sont malheureux et de bonne foi. L'on a beaucoup glosé sur la manière dont la Ville de Bruxelles a interdit la mendicité sur son territoire. Il n'y a pas de commune mesure entre dire « Nous sommes favorables à l'insertion de ceux qui sont malheureux et de bonne foi » et ce que j'appellerai l'ordre public ou l'organisation sociale. Nous sommes à cet égard pour une nouvelle politique : admettre que la pauvreté est un élément criant de notre région. C'est un élément qui grandit dans notre Région, que nous devons prendre en considération et que nous devons traiter avec tout l'humanisme qui est celui de la Fédération.

Un point sur lequel je vous étonnerai peut-être mais qui me paraît être un point majeur de la politique de la Fédération, c'est de faire une confiance mesurée mais garantie aux associations de terrain. Que signifie une confiance mesurée ? Que nombre d'associations de terrain, qu'elles soient très anciennes ou plus récentes, assurées dans leurs moyens, telles les associations que nous connaissons comme la Croix-Rouge, ou d'autres, qui sont sans doute des associations de quartier, beaucoup plus neuves, parfois novatrices, demandent que nous leur fassions confiance, mais nous souhaitons les contrôler. Cela signifie que si elles signent des conventions avec des acteurs publics et obtiennent des subventions publiques, nous souhaitons très vivement que ces associations, puisque nous leur faisons confiance, soient capables de nous prouver que l'argent est bien géré. Je ne me référerai pas à des exemples récents pour montrer combien de fausses associations caritatives peuvent être détournées de leur fondement au bénéfice de quelques-uns. Donc, de manière précise, confiance certes, mais avec une garantie et des contrôles.

Depuis un certain nombre d'années, en octobre, novembre, décembre, les conseillers régionaux, les députés bruxellois se réveillent en disant : « Mais enfin, qu'avons-nous pris comme mesure concrètes pour assurer l'hiver ? » « Quelles sont les mesures qui ont été prises au changement de saison, ou en tout cas, dès l'apparition des mois froids, contre la solitude du troisième âge et surtout contre un certain nombre de phénomènes, comme le suicide, qui est — nous le savons tous — la plus grande cause de mortalité de la jeunesse à l'heure actuelle ? Dans ce domaine, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, les questions sont posées tardivement et les réponses sont théoriques et peu pratiques sur le terrain. Une de nos anciennes collègues, un membre socialiste résidant à Uccle, Mme Van Tichelen, avait à plusieurs reprises posé des questions précises à cet égard. Mon sentiment personnel est qu'il n'y a jamais vraiment eu de réponses concrètes du genre : « Nous sommes en mars 1997. Pour l'hiver 1997-1998, nous allons prendre telle et telle mesure ». J'avoue que je souhaiterais non pas obtenir un catalogue de mesures théoriques mais être certain que l'on ne meure plus de froid dans nos rues.

En ce qui concerne le point suivant, nous sommes peut-être plus critiques, mais je suis sûr que le ministre aura des réponses. L'Observatoire de la Santé a-t-il reçu les moyens de fonctionner ? Le personnel *ad hoc*, le personnel qualifié et compétent a-t-il pu être détaché et mis à l'ouvrage ? Ce que nous avons rappelé un certain nombre de fois en commission est-il effectivement réellement mis en œuvre ? Un faisceau d'éléments fortuits me donnent à penser que tel n'est pas vraiment le cas sur le terrain, mais que le Collège a sans doute pris les mesures. J'aimerais également être rassuré sur ce point.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-président,
remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, ondervoorzitter,
vervangt de heer Armand De Decker als voorzitter)

Enfin, — tous les groupes l'ont dit de la même manière — la région à elle seule ne peut assumer la pauvreté d'une capitale. Vous savez que beaucoup de personnes viennent s'y réfugier, surtout lorsqu'elles sont en détresse, et connaissent des problèmes financiers ou humains. Quels sont les moyens que le Fédéral compte mettre à notre disposition ? Là aussi, jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas eu le sentiment que nous ayons vraiment eu gain de cause quant à la manière dont le Fédéral acceptait de nous aider. Or, il faut que nous sachions que nous sommes une capitale et que nous avons droit à des moyens financiers. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, avant de répondre plus précisément à l'interpellation conjointe des honorables membres de notre Assemblée, je souhaite mettre en évidence l'une ou l'autre réflexion plus générale sur le problème qui est au centre de celle-ci : le développement de la pauvreté dans notre région.

La publication désormais récurrente du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale a permis de mieux appréhender les mécanismes producteurs de la pauvreté.

De manière ponctuelle, mais conjointe — le fait est rare et est à souligner, car on ne le constate pas en d'autres lieux et ce n'est que deux ans plus tard qu'un mécanisme similaire a été mis en place au niveau fédéral —, un approfondissement de la réflexion sur la pauvreté dans notre région a été instruit récemment à l'occasion du colloque qui a célébré l'anniversaire des vingt ans des CPAS. Cette célébration un peu ambiguë — personne ne peut se réjouir de l'accroissement de l'exclusion sociale — a permis des échanges intéressants sur les besoins individuels et collectifs en matière d'aide aux personnes; elle a aussi permis un débat sur les lignes de conduite politique pour lutter plus efficacement contre le phénomène de paupérisation de notre région et, notamment, de son centre urbain.

J'ai eu ainsi l'occasion d'insister sur le fait que la question de la pauvreté se pose aujourd'hui dans un environnement socio-économique, culturel et institutionnel qui a considérablement évolué depuis les vingt dernières années : la crise a aussi vingt ans. Le paysage institutionnel de notre pays s'est modifié considérablement et, malheureusement, la pauvreté est devenue une réalité quotidienne, trop quotidienne pour une partie importante de nos concitoyens.

Les problèmes auxquels la pauvreté nous confronte sont perçus désormais comme clairement structurels.

Notre erreur a sans doute été de penser, pendant ces vingt ans, que la crise était conjoncturelle, qu'un petit vent de croissance ramènerait l'ordre dans ce secteur. Mais les problèmes sont structurels; il faut donc les aborder avec des méthodes curatives, avec les trop faibles moyens dont nous disposons. Il faut surtout les aborder à partir de l'angle institutionnel ou socio-économique notamment. Et cela indique bien le niveau de réponse attendu de la part du monde politique, réponse intégrée et non parcellisée.

Penser que ça et là, à divers niveaux de pouvoir, on pourra apporter des solutions, c'est se leurrer et chercher une mauvaise

réponse à la pauvreté. Le monde politique doit apporter une réponse intégrée.

Le problème de la pauvreté a fait l'objet depuis la mise en place de l'ordonnance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 juillet 1991 de trois rapports sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le dernier rapport a stigmatisé l'évolution dramatique que connaît une part croissante de notre population, puisque plus de 30 % de la population bruxelloise vit aujourd'hui en situation de précarité et de pauvreté.

Deux facteurs d'exclusion, de précarisation, de paupérisation sont au centre de l'explication des principaux mécanismes producteurs de la pauvreté. On comprend alors mieux la limite de nos propres discours et de nos propres actions : c'est l'accès du travail et l'accès au logement, deux matières, deux politiques, deux dynamiques qui relèvent incontestablement de la compétence fédérale, voire européenne car c'est au niveau européen que la problématique de l'accès ou du maintien au travail — on le constate aujourd'hui — apparaît.

Il y a donc une dimension tout à fait structurelle au problème que nous évoquons dans ses causes, mais aussi dans la difficulté d'y remédier : le fonctionnement de nos institutions est aussi au centre du débat. Le fédéralisme de dissociation qui prévaut trop souvent entraîne une logique où les rapports de force l'emportent sur une dynamique de dialogue.

Venons-en à présent aux réponses concrètes que nous avons tenté d'apporter, sur lesquelles, monsieur Galand, les ministres n'ont aucune divergence de vues; cependant, il est vrai que, sur les analyses et les solutions politiques qui dépassent le cadre bruxellois, émergent des sensibilités. Personne d'ailleurs n'a la prétention de détenir la vérité. Si, dans un groupe ou chez une personne, il y avait une solution, une vérité pour résoudre les problèmes de pauvreté, tout le monde l'aurait déjà accaparée. Hélas, nous sommes tous à la recherche d'un nouveau contrat social, d'un nouveau fonctionnement de cette société, à la fois plus juste, plus équitable, répartissant mieux et le travail et les moyens!

Voici les éléments concrets en réponse aux interpellations :

1) Pour ce qui concerne les CPAS, une coordination des actions menées par les institutions privées et organismes publics est déjà préconisée par les articles 61 et 62 de la loi organique.

Le CPAS peut proposer aux institutions et services déployant une activité sociale de créer un comité de coordination et de concertation afin de se prononcer sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins individuels ou collectifs. Beaucoup de CPAS disposent de cette cellule de coordination, mais pas tous.

Peut-être conviendra-t-il de rappeler cette obligation aux CPAS, d'être les acteurs, les moteurs de la coordination et de la concertation sur le terrain communal. Vous savez combien, à titre personnel, je crois qu'il faut davantage recentrer non seulement les énergies, mais aussi les moyens vers les CPAS.

Dans ce domaine, une convention entre les CPAS hospitaliers et les hôpitaux publics (IRIS) a été signée. Cette convention vise l'accueil et les soins des patients indigents dans nos institutions publiques hospitalières. Cette convention sera bientôt soumise aux autres CPAS bruxellois.

Il conviendra, tous CPAS confondus, de montrer là aussi ce que signifie le mot solidarité dans une politique globale voulue à l'échelon régional. Cela ne met évidemment pas en cause le droit de chaque patient de se rendre dans l'hôpital de son choix, de voir «son» médecin, de recourir à «sa» pharmacie. Mais,

généralement, il est utile qu'une convention soit signée entre tous les CPAS sur cette question de CPAS hospitaliers.

Pour notre part, nous y veillerons.

2) Certaines dispositions de l'ordonnance sur la médiation de dettes, obligent les acteurs privés à travailler en harmonie avec les CPAS.

Les arrêtés d'application de cette ordonnance sont actuellement en cours de rédaction au sein de l'administration.

M. Grimberghs a parlé du baromètre social mensuel qui dénonce, c'est vrai, l'aggravation du phénomène de la pauvreté à Bruxelles et de l'impasse financière dans laquelle se trouvent certains CPAS. Je regrette cette situation : je préférerais publier des baromètres qui montrent une amélioration.

Il ne s'agit pas de dénoncer mais, mensuellement, d'attirer l'attention de tous les responsables politiques sur la nécessité de prendre à bras-le-corps ce qui est aujourd'hui une réalité, c'est-à-dire un glissement de responsabilité — sinon total, en tout cas partiel — du système de sécurité sociale vers l'échelon local. Nous constatons par exemple, ces derniers mois, le glissement entre les statuts de minimexé et des équivalents-minimexé. Je ne puis que me réjouir pour les réfugiés politiques qui connaissent ainsi une stabilisation de leur situation. Mais il faut bien reconnaître que ce glissement engendre une incidence financière pour les CPAS. A cet égard, je relaie la proposition de M. Mayeur. C'est bien là une politique d'initiative fédérale d'accueil international. Il m'apparaît que, dans ce domaine plus qu'ailleurs, il est légitime que l'État fédéral assume entièrement ses responsabilités d'accueil.

Autre disposition : une nouvelle répartition du Fonds spécial d'aide sociale qui est actuellement en préparation. Cette nouvelle répartition garantira à chacun des CPAS des moyens financiers, encouragera les initiatives sociales et induira un mécanisme de solidarité envers les CPAS auxquels émerge la population la plus défavorisée.

Le débat est sur la table du Collège et du Gouvernement. Donc, dans les semaines qui viennent, des propositions concrètes seront formulées en cette matière.

D'autres éléments sont mentionnés dans ce rapport comme la gratuité de la délivrance des documents administratifs pour les plus démunis. J'ai pu constater que, dans certaines communes, des initiatives ont été prises ces derniers temps à cet égard et l'on ne peut que s'en réjouir.

Enfin, l'instauration d'un droit d'usage minimum des biens et services d'extrême nécessité, qui relève plutôt de la politique régionale et fédérale, existe aujourd'hui dans notre région; là aussi, c'est un acquis qui montre bien la transversalité et qu'à d'autres niveaux de compétences ou d'institutions, des initiatives sont prises.

A la suite d'une expérience menée l'année dernière en faveur des sans-abri, IRIS, les hôpitaux Saint-Pierre et Bracops, les CPAS de Bruxelles, des maisons d'accueil et une école d'infirmiers mènent actuellement un projet qui vise à assurer des soins infirmiers pour les sans-domicile-fixe et les personnes hébergées en maison d'accueil. On peut espérer que cette initiative permette de réduire le caractère chronique des pathologies, de diminuer les implications médicales, de réduire l'octroi des soins par les services d'urgence, d'apporter les services là où ils sont les plus opportuns.

De plus, dans le cadre de la Conférence interministérielle «Santé», une enquête par questionnaire est actuellement en cours. Son objectif est de connaître l'appréciation par la population de sa situation et de ses attentes par rapport à la santé.

Cette enquête est organisée par l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie sur la base des recommandations de l'OMS. En ce qui concerne Bruxelles, il a été convenu que l'échantillon des personnes interrogées serait proportionnellement deux fois plus important que dans les autres régions du pays. La raison en est que nous souhaitons rendre mieux compte de la diversité de la population bruxelloise. Les premiers résultats de cette enquête sont attendus pour la fin 1997 et les conclusions définitives pour le premier trimestre 1998.

Dans le cadre de la table ronde intersectorielle, dont les conclusions ont été approuvées jeudi dernier, le Collège réuni a veillé à revaloriser les travailleurs sociaux et paramédicaux dans le cadre de contraintes budgétaires hélas trop strictes. Cet effort va se poursuivre dans les années futures.

Le rapport pauvreté 1995 est terminé et est en cours de traduction.

Un avant-projet d'ordonnance visant à étendre l'Observatoire de la Santé à l'Aide aux personnes a été rédigé et sera présenté prochainement au Collège réuni.

Nous avons donc l'intention de confier à l'administration la rédaction du rapport pauvreté 1996. Il s'agira cependant d'un rapport correspondant au strict prescrit de l'ordonnance, basé sur des données précises et limitées à l'essentiel, afin d'en faciliter la collecte et l'analyse.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les moyens actuels de l'Observatoire de la Santé, rappelons que le service a pour mission d'assurer l'analyse des besoins en santé de la Région de Bruxelles-Capitale et ce, aussi bien pour les institutions bicommunautaires que monocommunautaires. En effet, il faut analyser globalement les besoins bruxellois.

Aujourd'hui, la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pratiquement d'aucune donnée pertinente sur les activités de santé qui s'y déroulent. Seules sont connues les statistiques très globales d'occupation des institutions. Il faudrait connaître les données relatives aux différentes fonctions assurées de manière ambulatoire. C'est urgent, d'autant plus que d'aucuns pourraient envisager de tronçonner, de «dэфédéraliser» la politique de la santé.

Un autre volet consistera à analyser l'adéquation des équipements disponibles en Région bruxelloise.

Un problème se pose également au niveau du personnel. Les ministres de la Fonction publique, à savoir mon collègue Rufin Grijp et moi-même, ont décidé d'un audit pour analyser le fonctionnement de l'Administration de la Commission communautaire commune. Un des buts poursuivis est de réaffecter du personnel non utilisé — ou mal utilisé — par l'administration à l'Observatoire et ce, avant tout engagement. Une seule personne a été engagée au début de l'année, à savoir un informaticien statisticien dans le cadre de cet Observatoire. Nous devons également prévoir le recrutement d'un médecin, et peut-être même, monsieur Galand, épidémiologiste.

Voilà, monsieur le Président, mesdames, messieurs, quelques réflexions générales sur la problématique de la pauvreté et les actions que nous avons pu mener en la matière.

Certes, tout cela a un goût de trop peu. Les ministres ne peuvent hélas se targuer d'importants résultats dans ce domaine. Force est de constater que la problématique de la pauvreté prend davantage d'importance en Région bruxelloise et que les efforts menés au niveau des CPAS ou de la CCC peuvent paraître vains par rapport au démantèlement des liens sociaux et de solidarité qui prévalaient dans notre société. Nous devons donc travailler avec les moyens dont nous disposons, mais sans avoir l'illusion — et je le regrette — que nous pourrions renverser la vapeur.

Hélas! C'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre notre action. Ce n'est pas un jeu de ping-pong mais une responsabilité politique. Il faut sans cesse rappeler les uns et les autres à l'essentiel et ramener le débat à son juste niveau, à savoir celui d'une sécurité sociale commune à chacun d'entre nous. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, geachte collega's, collega Gosuin en ikzelf hebben een beetje aan taakverdeling gedaan. Collega Gosuin heeft vooral de vragen met bicommunautaire aspecten voor zijn rekening genomen, ik zal die vragen beantwoorden die meer met gewestelijke bevoegdheden te maken hebben, hoewel deze meestal niet de mijne zijn. Voor meer precieze vragen over die gewestelijke bevoegdheden zal ik misschien moeten verwijzen naar andere collega's, maar ik wil toch de gelegenheid niet laten voorbijgaan om aan de hand van cijfergegevens en voorbeelden duidelijk te maken dat wij in ons gewest de armoedebestrijding zo praktisch mogelijk proberen aan te pakken en dat wij daarbij heel vaak samenwerken met partners op het terrein.

De heer Gatz en andere leden van de Raad hebben vragen gesteld in verband met de werkgelegenheid en de huisvesting. Ik wil daarover volgende elementen van antwoord naar voren brengen.

Inzake werkgelegenheid heeft de BGDA een belangrijke studie gemaakt over de evolutie van vraag en aanbod van tewerkstelling teneinde volgende zaken mogelijk te maken: de identificatie van de bedrijven die de BGDA in kennis stellen van hun vacante betrekkingen, het opsporen op korte en middellange termijn van de verschuivingen van de behoefte aan werkrachten en het vaststellen van de niet-beantwoorde kwalificaties via het identificeren van de werkaanbiedingen die blijven openstaan. Door deze studie kwamen cijfers naar voren die belangrijk zijn voor het tewerkstellingsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zo stelt men bijvoorbeeld vast dat 67 % van alle Brusselse werkzoekenden niet in het bezit zijn van het diploma van het hoger secundair onderwijs, terwijl slechts 47 % van de werkaanbiedingen zich tot deze groep richten. Dit tekort aan jobs voor een bijzonder kwetsbare categorie bevestigt de noodzaak voor het gewestelijk tewerkstellingsbeleid om aan deze minderbedeelden voorrang te geven.

Dit brengt mij tot de vragen betreffende de socio-professionele inschakeling. Het socio-professioneel inschakelingsbeleid dateert nog maar van 1992 en werd in de praktijk omgezet door een partnership met de BGDA, waarbij de negentien OCMW's, de plaatselijke werkgelegenheids- en beroepsopleidingsteams, de opleidingscentra en niet minder dan een zestigtal VZW's betrokken zijn. Er werd 134 miljoen uitgetrokken voor dit partnership. Van jaar tot jaar worden meer mensen bereikt. Dank zij de ingezette middelen kunnen de partners hun opdrachten vervullen, namelijk het onthaal van de werkzoekenden, de voorlichting, de opleiding en tewerkstelling. Zevenduizend personen maken gebruik van deze diensten en meer dan 25 % onder hen vinden binnen het jaar een job.

Bij het uitstippelen van het beleid inzake socio-professionele inschakeling mag zeker niet de rol van de Gewestelijke Interministeriële afvaardiging voor Stedelijke Solidariteit als adviesorgaan uit het oog worden verloren.

Wat betreft de huisvesting zijn de uitgetrokken middelen, de terugbetaling van de schuld buiten beschouwing gelaten, met ongeveer 40 % gestegen tussen 1995 en 1997. In 1997 zal het Brussels Hoofdstedelijk Gewest trouwens 853 miljoen investe-

ren in de bouw en de renovatie van sociale woningen. In de praktijk zullen 91 woningen worden gebouwd en 368 andere gerenoveerd. Bovenop deze klassieke investeringen heeft de Regering tevens een bijkomend investeringsprogramma goedgekeurd voor een bedrag van 200 miljoen. Dit zal worden besteed aan de renovatie van de oudere en minst comfortabele woningen. In de afgelopen jaren zijn de kredieten in de begroting voor de verhuisinstallatie- en verhuurtoelage merkkelijk gestegen.

Zij werden verhoogd van 100 miljoen in 1995 tot 110 miljoen in 1996 en bedragen in 1997 133 miljoen. Dit is een stijging van meer dan 30 % over twee jaar. Aldus blijkt duidelijk dat het in de bedoeling van de Regering ligt het systeem van deze toelagen te vrijwaren en het zelfs nog uit te breiden. De uitbreiding wordt op dit ogenblik onderzocht op basis van de aanbevelingen van de interministeriële conferentie over de sociale integratie.

De toekenning van een tegemoetkoming voor de huur via het opzetten van een netwerk van sociale verhuurkantoren is reeds van toepassing door de inschrijving van tien miljoen op de begroting van 1997. Dit netwerk zal nog in de loop van dit jaar kunnen functioneren krachtens een ordonnantie die thans wordt onderzocht door de commissie voor de huisvesting van de Raad.

Dank zij het uittrekken van bijkomende middelen ter ondersteuning van de verenigingen die ijveren voor integratie via huisvesting, is men erin geslaagd de informatie inzake de huisvesting en inzake de sociale bemiddeling tussen eigenaars en huurders, te verbeteren. Voor de logistieke ondersteuning van de dertig erkende verenigingen werd 42 miljoen ingeschreven op de begroting van 1997. In 1996 ging het nog maar om een bedrag van 22,3 miljoen.

Nochtans moet worden erkend dat aan de sociale behoeften die in het verslag over de staat van de armoede tot uiting komen, nog niet in voldoende mate wordt tegemoetgekomen. De geleverde inspanningen zijn niettemin aanzienlijk.

Ook in de VGC zouden wij meer willen doen ten einde het vinden van praktische oplossingen te bevorderen. Spijtig genoeg is ons budget het kleinste van alle budgetten in onze regio.

Voorts wil ik erop wijzen dat armoede enkel kan worden vermeden via werkgelegenheid, werkloosheidsuitkeringen en pensioenen. De OCMW's zijn geen middel om te voorkomen dat de mensen arm worden. Zij kunnen uitsluitend worden beschouwd als een vangnet voor de personen die elders niet aan bod komen.

Drie jaar geleden hebben wij een coördinatieorgaan opgericht voor de behandeling van de daklozenproblematiek. Deze werkgroep vergadert gemiddeld éénmaal per maand om de problemen van opvang te regelen, om geld- en energieverspilling bij dubieuze en onduidelijke initiatieven te vermijden en om nieuwe projecten te ontwikkelen. De projecten die uit deze coördinatie zijn gegroeid, zijn onder meer het straathoekwerk van Diogenes in Brussel; het begeleid wonen, waarbij mensen worden geholpen om weer zelfstandig te wonen na een verblijf in een onthaaltehuis; het jaarlijks uitgeven van brochures en folders met allerlei informatie voor maatschappelijke werkers en mensen in nood; en het verschaffen van verpleegkundige zorgen aan daklozen.

Wij weten dat efficiënte samenwerking tussen politieke instanties en «het terrein» mogelijk is. Wij willen de maatschappelijke werkers van de OCMW's steunen en bieden hen daarom de mogelijkheid een opleidingscursus te volgen met betrekking tot de overcreditering of aan superviseeractiviteiten deel te nemen ten einde de last van hun werk beter aan te kunnen.

De maatschappelijke werkers vroegen in het deelrapport van CRITIAS om meer supervisiemogelijkheden. In het budget van 1997 werd hiervoor 6 miljoen uitgetrokken. Wat meer in het bijzonder het armoederapport van dit jaar betreft, zullen wij ons beperken tot de vereisten van de ordonnantie en de administratie belasten met het verzamelen en sorteren van de gegevens uit de OCMW-databanken. Dit vereenvoudigt de analyse en het opstellen van het rapport. De termijnen zullen dus voor het eerst worden gerespecteerd en het rapport zal ten laatste op 30 september bij de Verenigde Vergadering worden ingediend.

Op het vlak van de solidariteit tussen de plaatselijke gemeenschappen bestaat er sinds 1994 een verdelingsmechanisme voor de algemene dotatie aan de gemeenten. Dit mechanisme beoogt de wegwerking van de sociaal-economische verschillen in het Brusselse Gewest. Voor 1997 zal dit mechanisme worden versterkt door een positieve discriminatie van de «armste gemeenten». Bovendien werkt men aan een hervorming van de regelgeving met betrekking tot de gesubsidieerde werken. Deze hervorming beoogt door positieve discriminatie de investeringen in gemeenten die over minder middelen beschikken te bevorderen.

Ik ben het in grote lijnen eens met mijn collega. Ik denk te hebben aangetoond dat in de regionale sector heel wat meer wordt gedaan dan in de bicommunautaire sector. Dat komt doordat de regionale sector over meer middelen beschikt dan de bicommunautaire.

We kunnen nog meer gewestmiddelen eisen. Toch vormen deze geen onuitputtelijke bron in de strijd tegen de armoede. De grootstad werkt nu al als een magneet op kansarmen. Een overaanbod van nieuwe initiatieven zou deze aantrekkingskracht nog vergroten en het probleem van de stadsarmoede nog verscherpen. Het komt er dus op aan gepaste maatregelen te nemen die geen magneeteffect veroorzaken.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Messieurs les ministres, pour ce qui est du premier point de mon interpellation, vous avez voulu me rassurer sur la collégialité des membres du Collège réuni. J'espère qu'à l'avenir, il y aura une même adresse de contact au Collège réuni pour les acteurs de terrain, dans cet esprit de coresponsabilité que vous venez de rappeler.

Pour ce qui est de l'état d'avancement de la réalisation du prochain rapport, je me réjouis d'apprendre — c'est presque un *scoop* — que le rapport est terminé et qu'il est à la traduction. J'aimerais savoir s'il s'agit de la réalisation de ce qui est prévu à l'article 2 ainsi qu'à l'article 3 de l'ordonnance ou si ce rapport concerne la réalisation complète du contenu de l'ordonnance, donc la confrontation de cette première partie de données chiffrées aux résultats de la consultation des gens de terrain, tant du public que du privé, cet ensemble formant alors le rapport définitif qui nous sera soumis pour le 30 septembre.

Même s'il ne s'agissait que de la réalisation des articles 2 et 3, ce serait déjà une bonne nouvelle, — le texte est à la traduction —, et si vous pouviez en donner connaissance le plus rapidement possible à l'Assemblée, cela permettrait éventuellement d'exercer une influence judicieuse sur l'élaboration des prochains budgets bicommunautaire et régional.

J'ai bien entendu M. Grijp préciser une série de projets. L'aspect culturel devra probablement être une des préoccupations déterminantes de notre Assemblée pour les prochains rapports dans le cadre de la poursuite de la lutte contre la pauvreté.

Je remercie également les différents collègues qui sont intervenus. Je voudrais dire à Mme Mouzon, que je suis d'accord sur

l'augmentation du Fonds spécial de l'aide sociale et sur l'amélioration de sa répartition.

Pour ce qui est de M. Smits, je voudrais lui dire « attention à la distinction entre bons et mauvais pauvres » ! Pour nous, il n'y a pas de bonne pauvreté, il n'y a pas de pauvres gentils qui ne dérangent pas et les autres. Il faut que toujours la misère nous dérange, discrète ou pas.

A ce propos, je rappelle le graphique que j'avais eu l'occasion de présenter à la COCOF dans le cadre d'un débat sur le suicide. Ce graphique montrait sur une longue période le parallélisme entre les courbes du chômage et la délinquance, entre celles du chômage et des suicides. Il faut donc insister, comme vous l'avez rappelé, que si l'on veut atteindre les causes, le travail est évidemment une des facettes essentielles.

M. Smits a également parlé de la confiance mesurée en ce qui concerne des actions de terrain. Je préférerais une expression plus nuancée. Ecolo préfère en effet parler de relations contractuelles sur des missions, l'évaluation se faisant à partir de ce qui est prévu dans un contrat de mission et d'utilisation des subsides.

Par ailleurs, je souhaiterais que l'on souligne davantage, les aspects positifs de ce qui a déjà été réalisé à Bruxelles, aussi bien par le secteur public que par le secteur privé, de façon à tirer profit de ces expériences. Je pense aux expériences d'auto-organisation de groupes de personnes sans-abri, qui privilégient des valeurs communautaires de solidarité.

En ce qui concerne les autres niveaux de coopération, une relation peut-elle être établie entre l'étude et la synthèse du rapport final de l'étude commandée à la Fondation Roi Baudouin en vue de l'optimisation des services d'équipements

sociaux bruxellois relevant de la compétence de la Commission communautaire française ? Un lien peut-il également être établi sur le plan de la coopération avec la cellule « pauvreté » du Centre pour l'égalité des chances, qui a pour mission spécifique, au niveau fédéral, de rassembler ce qui est réalisé dans les différentes régions et communautés ? Cette ordonnance qui impose l'établissement d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté est une innovation qui peut stimuler une dynamique au sein d'autres régions de notre pays ou d'Europe.

Au cours d'un débat à Strasbourg, au Parlement européen, en octobre 1996. Il a été demandé à la Commission la publication d'un rapport annuel sur la pauvreté en Europe. Ainsi le travail que nous avons accompli à Bruxelles devrait pouvoir être renforcé. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PSC.*)

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

Aucune question d'actualité n'a été déposée.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 15 h 55.*

De plenaire vergadering wordt om 15.55 uur gesloten.